



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ DU MAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Rue de la Mairie

N° 2024-96

Le Maire de la Commune de FONTENAY -LE- VICOMTE,

- VU les articles L 2211 – L 2212 – L 2213 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Code de la Route,
- VU le Code Pénal,

Considérant la nécessité de mettre en place un plan de circulation pour l'organisation du marché de Noël ayant lieu le samedi 21 décembre 2024 dans la Rue de la Mairie.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue de la Mairie du vendredi 20 décembre 2024 à 09 heures au lundi 23 décembre 2024 à 12 heures.

Article 2 : L'accès aux riverains sera autorisé.

Article 3 : L'accès en cas d'urgence se fera par la Grande Rue et la rue de la Salle.

Article 4 : Madame le Maire, Mesdames les Secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fait à Fontenay le Vicomte le 10 décembre 2024.

LE MAIRE
Valérie MICK RIVES

